

Les nouveaux impôts votés au Sénat deviennent définitifs et seront appliqués à partir du 1^{er} juillet prochain.

EXCELSIOR

11^e Année. — N° 3.484. PARIS, SEINE ET SEINE-ET-OISE : 20 cent.
Départements, Belgique, Bélgique, Province rhénane occupée : 25 cent.
étranger : 30 cent. (Tous les abonnements, dernière page.)

« Le plus court croquis m'en dit plus long qu'un long rapport. » — NAPOLEON
T.D. : Gut. 02-73 - 02-73 - 15.00 — Adr. T.D. : Excel-Paris. — 20, rue d'Enghien, Paris.

SAMEDI
26
JUIN
1920

Le Beau est tout ce qui plaît d'une façon désintéressée.
KANT.

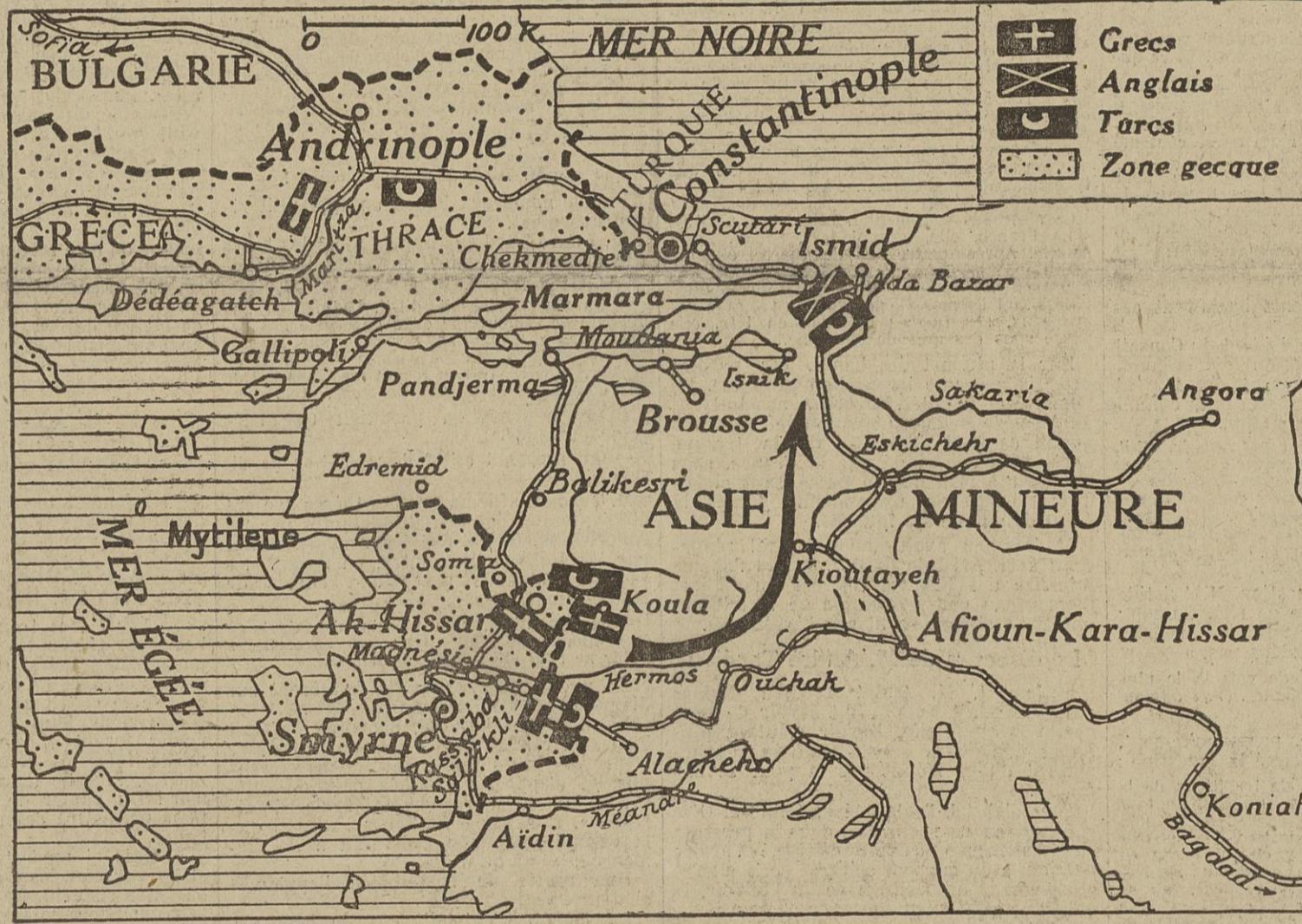
LA NOUVELLE GUERRE D'ORIENT : L'OFFENSIVE HELLENIQUE CONTRE LES FORCES DE MUSTAPHA KEMAL



TROUPES GRECQUES EN ROUTE POUR LA THRACE. — A GAUCHE, UN RÉGIMENT SUIVI DE SES AUTOS DE RAVITAILLEMENT. A DROITE, UNE COLONNE DANS LA BROUSSE



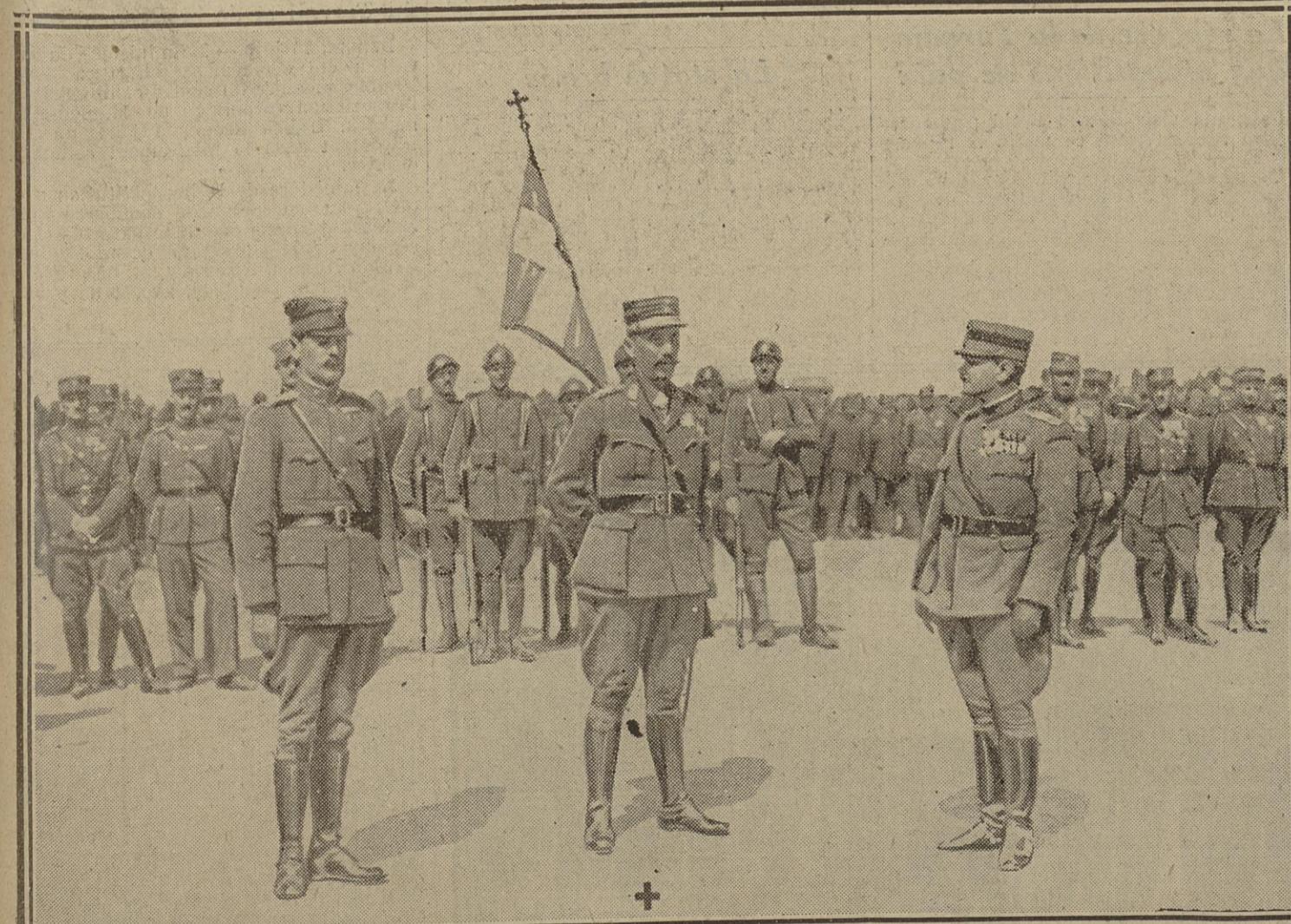
LE GÉNÉRAL ZYMBRAKAKIS



THÉÂTRE DES OPÉRATIONS. LA FLÈCHE INDIQUE L'OBJECTIF PROBABLE DE L'ARMÉE GRECQUE



MUSTAPHA KEMAL



LE GÉNÉRAL GREC PARASKÉVOPOULOS (X) ET SON ÉTAT-MAJOR, A SMYRNE
L'offensive hellénique proposée par M. Venizelos à Hythe, et acceptée par le conseil interallié de Boulogne, est déclenchée en Asie Mineure. Nous avons publié, hier, le communiqué officiel annonçant le mouvement des six divisions du général Paraskévopoulos qui, forte de 90.000 hommes, opèrent contre les troupes de Mustapha Kemal, chef des nationalistes turcs. L'objectif des troupes grecques dans ce



LE GÉNÉRAL GREC COMMINOS (1) ET LE GÉNÉRAL ANGLAIS HAMBOURY (2), A SMYRNE
secteur semble être la région de Brousse et d'Ismid, où les troupes britanniques, qui défendent les abords du Bosphore, auraient besoin d'être renforcées. D'autre part, les forces helléniques qui opèrent en Thrace se préparent à prendre l'offensive contre les contingents turcs, soutenus par des bandes bulgares. L'ensemble des forces grecques est placé sous le commandement du général Zymbrakakis.

LES NOUVEAUX IMPOTS VOTÉS PAR LE SÉNAT SONT DÉFINITIFS

La commission sénatoriale des finances ayant accepté les modifications votées par la Chambre, le projet présenté par M. Paul Doumer a été ratifié, hier après-midi, au Luxembourg, à l'unanimité des sénateurs présents.

On appliquera les nouvelles taxes à partir du 1^{er} juillet.

Le Sénat a examiné hier, et pour la dernière fois, le projet de loi voté avant-hier par la Chambre et créant de nouvelles ressources fiscales.

Au début, M. Paul Doumer, rapporteur général, a annoncé que la commission sénatoriale des finances acceptait les modifications par la Chambre et demandait à la Haute Assemblée de les ratifier, purement et simplement.

Après que M. François-Marsal, ministre des Finances, eut remercié la commission, le projet a été définitivement adopté par 277 voix. Il aura donc force de loi dès le 1^{er} juillet.

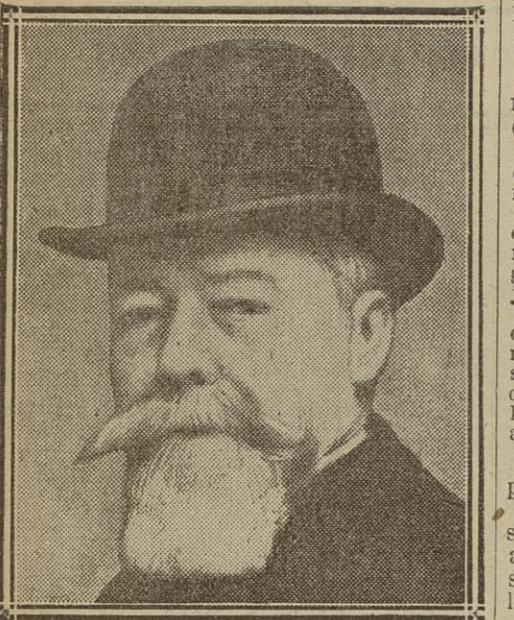
Le Sénat a adopté enfin plusieurs autres projets dont l'un, rapporté par M. Débierre tend à autoriser la Caisse nationale d'assurances à admettre, en cas de décès, des assurances « vie entière » ou mixtes, jusqu'à 50.000 francs, ainsi que des assurances à capital différé sans limitation de somme.

Le *Journal officiel* publie ce matin la loi ayant pour objet la création de nouvelles ressources fiscales.

CE QUE SONT LES NOUVELLES TAXES DÉFINITIVEMENT VOTÉES

Voici, résumés, les nouveaux efforts financiers demandés aux contribuables.

L'impôt global sur le revenu n'est pas applicable au contribuable dont le revenu ne dépasse pas 6.000 francs. S'il est marié, il bénéficie d'une réduction de 3.000 francs sur son revenu et d'une déduction de 2.000 francs par enfant mineur à sa charge :



M. PAUL DOUMER

pour les ascendans à sa charge, la déduction n'est plus que de 4.500 francs.

Au-dessus de cinq personnes à la charge du contribuable, la déduction est portée à 2.000 francs par personne.

Si des réductions sont prévues pour charges de famille, par contre les célibataires âgés de plus de trente ans sont frappés d'une taxe de majoration de 25 % et les contribuables sans enfants, mariés depuis plus de deux ans, d'une majoration de 10 %.

Les bénéfices industriels et commerciaux ou non commerciaux sont taxés à 8 % ; les bénéfices agricoles, 6 % ; les traitements, indemnités, émoluments, salaires, pensions et rentes viagères sur certaine partie de leur montant annuel, suivant un taux variable et progressif.

La loi n'atteint pas les pensions servies aux victimes de la guerre.

L'exemption à la base pour les traitements et salaires se décompose ainsi : 4.000 francs dans les communes ayant moins de 50.000 habitants ; 5.000 francs dans celles d'une population supérieure et dans un périmètre de distance de quinze kilomètres ; 6.000 francs à Paris et en banlieue dans un rayon de vingt-cinq kilomètres.

Les droits de succession sont majorés de deux fois proportionnellement. Lorsque le défunt ne laisse pas quatre enfants vivants ou représentés, la succession est frappée d'une taxe supplémentaire progressive et par tranches sur le capital net global de la succession.

La loi fixe ainsi la taxe sur les chiffres d'affaires : 1 %, plus un dixième au profit des départements et des communes. Elle n'est pas applicable à la vente du pain, ni à celle des produits monopolisés par l'Etat.

L'impôt est de 3 % sans décime pour les hôtels, restaurants et les cafés classés dans la seconde catégorie ; il est de 10 % sans décime pour les ménages établissements dits de luxe et de 10 %, également, sans décime pour tous les objets de luxe.

Les théâtres, cafés-concerts, concerts symphoniques, cabarets d'artistes, salons et expositions, etc., paieront dorénavant 6 % des recettes brutes, déduction faite du droit des pauvres. Les music-halls, matinées d'escrime et de billard, courses vélocipédiques, 10 % ; les cinématographes, 10 % jusqu'à 15.000 francs de recettes brutes mensuelles, 15 % de 15.000 à 50.000 francs, 20 % de 50.000 à 100.000 francs, 25 % au-dessus de 100.000 francs. Les dancing, bals, skatings, matches de lutte, théâtres-concerts, soupers-concerts, etc., paieront 25 % de leurs recettes.

Un taxe de 25 % sera dorénavant perçue sur les prix des places des matches de boxe supérieurs à 20 francs, et de 10 % sur les prix inférieurs.

Les droits de circulation des automobiles particulières sont portés à 100 francs par pour une voiture de 12 HP ; 200 francs de 13 à 24 HP ; 300 francs de 25 à 36 HP ; 400 francs, de 37 à 60 HP ; 500 francs au-dessus de 61 HP.

Les sociétés de courses paieront au profit de l'Etat une taxe variant de 6 à 20 %.

La meilleure assurance sur la vie est celle qui la prolonge sûrement. Ces assurances se contractent à l'AUVERGNE THERMALE dont les cinq agences délivrent des billets de guérison : Affections de la peau et du sang, Les Bourguignons, guichet Royat ; des bouches, guichet Mont-Dore ; aluminurie, guichet Saint-Nectaire.

DEUX GRANDS "DEBATERS" FURENT AUX PRISES, HIER, AU PALAIS-BOURBON

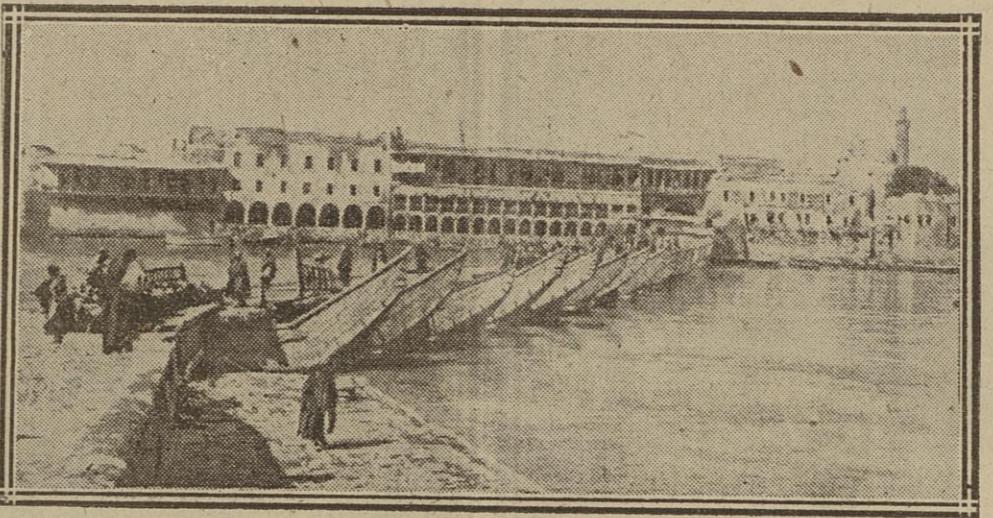
La politique de la France en Orient devant la Chambre

M. ARISTIDE BRIAND, QUI CONCLUT LES ACCORDS DE 1916, INDIQUE LE PARTI QUE, SELON LUI, LES NÉGOCIATEURS DE LA PAIX AURAIENT PU EN TIRER

M. ANDRÉ TARDIEU, QUI FUT AU NOMBRE DE CES NÉGOCIATEURS, RÉPOND EN MONTRANT LES RÉSULTATS OBTENUS, A LA CONFÉRENCE, PAR M. CLEMENCEAU

M. Aristide Briand déclare :
Je vois ce que nous avons cédé. Je ne vois pas ce que nous avons obtenu.

M. André Tardieu réplique :
Jamais nos intérêts n'auraient pu être mieux servis que par M. Clemenceau.



LE PONT DE BATEAUX, SUR LE TIGRE, A MOSSOUL

Et bien, il faut le dire à leur honneur : les Turcs n'ont pas pratiqué celle-là !

L'ancien président du Conseil admet donc que la Turquie vive :

— Mais, dit-il, si nous consentons pour cela des sacrifices, ayons-en au moins le bénéfice. Disons : « Garantie pour les Arméniens ! »

Si nous donnons, tout au moins, avons le bénéfice de notre don ; que les Turcs sachent que c'est nous qui donnons, et qu'il n'y ait pas d'autre personne interposée pour s'en attribuer de la France fut assurée.

Les accords internationaux la Palestine. Mais la France conservait, en ce pays, la situation privilégiée qui lui valait son rôle de protectrice des chrétiens en Orient. Nos alliés russes avaient demandé que, dans l'administration intérieure de cette région, le rôle prépondérant de la France fut assuré.

Le JOURNAL OFFICIEL publie ce matin la loi ayant pour objet la création de nouvelles ressources fiscales.

CE QUE SONT LES NOUVELLES TAXES DÉFINITIVEMENT VOTÉES

Voici, résumés, les nouveaux efforts financiers demandés aux contribuables.

L'impôt global sur le revenu n'est pas applicable au contribuable dont le revenu ne dépasse pas 6.000 francs. S'il est marié, il bénéficie d'une réduction de 3.000 francs sur son revenu et d'une déduction de 2.000 francs par enfant mineur à sa charge :

— Peut-être que les accords comprenaient Mersina, Adana, Mossoul, une pointe dans le Kurdistan, précise l'ancien président du Conseil. Pourquoi, dans le Kurdistan, ce couloir qui a troublé vos souvenirs géographiques ? Pour maintenir le contact avec nos amis ottomans disaient : « Nous partons français, nous avons dix-huit cents écoles françaises ; ne nous abandonnez pas, car vous êtes notre garante. »

Les accords internationaux la Palestine. Mais la France conservait, en ce pays, la situation privilégiée qui lui valait son rôle de protectrice des chrétiens en Orient. Nos alliés russes avaient demandé que, dans l'administration intérieure de cette région, le rôle prépondérant de la France fut assuré.

Le JOURNAL OFFICIEL publie ce matin la loi ayant pour objet la création de nouvelles ressources fiscales.

CE QUE SONT LES NOUVELLES TAXES DÉFINITIVEMENT VOTÉES

Voici, résumés, les nouveaux efforts financiers demandés aux contribuables.

L'impôt global sur le revenu n'est pas applicable au contribuable dont le revenu ne dépasse pas 6.000 francs. S'il est marié, il bénéficie d'une réduction de 3.000 francs sur son revenu et d'une déduction de 2.000 francs par enfant mineur à sa charge :

— Peut-être que les accords comprenaient Mersina, Adana, Mossoul, une pointe dans le Kurdistan, précise l'ancien président du Conseil. Pourquoi, dans le Kurdistan, ce couloir qui a troublé vos souvenirs géographiques ? Pour maintenir le contact avec nos amis ottomans disaient : « Nous partons français, nous avons dix-huit cents écoles françaises ; ne nous abandonnez pas, car vous êtes notre garante. »

Les accords internationaux la Palestine. Mais la France conservait, en ce pays, la situation privilégiée qui lui valait son rôle de protectrice des chrétiens en Orient. Nos alliés russes avaient demandé que, dans l'administration intérieure de cette région, le rôle prépondérant de la France fut assuré.

Le JOURNAL OFFICIEL publie ce matin la loi ayant pour objet la création de nouvelles ressources fiscales.

CE QUE SONT LES NOUVELLES TAXES DÉFINITIVEMENT VOTÉES

Voici, résumés, les nouveaux efforts financiers demandés aux contribuables.

L'impôt global sur le revenu n'est pas applicable au contribuable dont le revenu ne dépasse pas 6.000 francs. S'il est marié, il bénéficie d'une réduction de 3.000 francs sur son revenu et d'une déduction de 2.000 francs par enfant mineur à sa charge :

— Peut-être que les accords comprenaient Mersina, Adana, Mossoul, une pointe dans le Kurdistan, précise l'ancien président du Conseil. Pourquoi, dans le Kurdistan, ce couloir qui a troublé vos souvenirs géographiques ? Pour maintenir le contact avec nos amis ottomans disaient : « Nous partons français, nous avons dix-huit cents écoles françaises ; ne nous abandonnez pas, car vous êtes notre garante. »

Les accords internationaux la Palestine. Mais la France conservait, en ce pays, la situation privilégiée qui lui valait son rôle de protectrice des chrétiens en Orient. Nos alliés russes avaient demandé que, dans l'administration intérieure de cette région, le rôle prépondérant de la France fut assuré.

Le JOURNAL OFFICIEL publie ce matin la loi ayant pour objet la création de nouvelles ressources fiscales.

CE QUE SONT LES NOUVELLES TAXES DÉFINITIVEMENT VOTÉES

Voici, résumés, les nouveaux efforts financiers demandés aux contribuables.

L'impôt global sur le revenu n'est pas applicable au contribuable dont le revenu ne dépasse pas 6.000 francs. S'il est marié, il bénéficie d'une réduction de 3.000 francs sur son revenu et d'une déduction de 2.000 francs par enfant mineur à sa charge :

— Peut-être que les accords comprenaient Mersina, Adana, Mossoul, une pointe dans le Kurdistan, précise l'ancien président du Conseil. Pourquoi, dans le Kurdistan, ce couloir qui a troublé vos souvenirs géographiques ? Pour maintenir le contact avec nos amis ottomans disaient : « Nous partons français, nous avons dix-huit cents écoles françaises ; ne nous abandonnez pas, car vous êtes notre garante. »

Les accords internationaux la Palestine. Mais la France conservait, en ce pays, la situation privilégiée qui lui valait son rôle de protectrice des chrétiens en Orient. Nos alliés russes avaient demandé que, dans l'administration intérieure de cette région, le rôle prépondérant de la France fut assuré.

Le JOURNAL OFFICIEL publie ce matin la loi ayant pour objet la création de nouvelles ressources fiscales.

CE QUE SONT LES NOUVELLES TAXES DÉFINITIVEMENT VOTÉES

Voici, résumés, les nouveaux efforts financiers demandés aux contribuables.

L'impôt global sur le revenu n'est pas applicable au contribuable dont le revenu ne dépasse pas 6.000 francs. S'il est marié, il bénéficie d'une réduction de 3.000 francs sur son revenu et d'une déduction de 2.000 francs par enfant mineur à sa charge :

— Peut-être que les accords comprenaient Mersina, Adana, Mossoul, une pointe dans le Kurdistan, précise l'ancien président du Conseil. Pourquoi, dans le Kurdistan, ce couloir qui a troublé vos souvenirs géographiques ? Pour maintenir le contact avec nos amis ottomans disaient : « Nous partons français, nous avons dix-huit cents écoles françaises ; ne nous abandonnez pas, car vous êtes notre garante. »

Les accords internationaux la Palestine. Mais la France conservait, en ce pays, la situation privilégiée qui lui valait son rôle de protectrice des chrétiens en Orient. Nos alliés russes avaient demandé que, dans l'administration intérieure de cette région, le rôle prépondérant de la France fut assuré.

Le JOURNAL OFFICIEL publie ce matin la loi ayant pour objet la création de nouvelles ressources fiscales.

CE QUE SONT LES NOUVELLES TAXES DÉFINITIVEMENT VOTÉES

Voici, résumés, les nouveaux efforts financiers demandés aux contribuables.

L'impôt global sur le revenu n'est pas applicable au contribuable dont le revenu ne dépasse pas 6.000 francs. S'il est marié, il bénéficie d'une réduction de 3.000 francs sur son revenu et d'une déduction de 2.000 francs par enfant mineur à sa charge :

— Peut-être que les accords comprenaient Mersina, Adana, Mossoul, une pointe dans le Kurdistan, précise l'ancien président du Conseil. Pourquoi, dans le Kurdistan, ce couloir qui a troublé vos souvenirs géographiques ? Pour maintenir le contact avec nos amis ottomans disaient : « Nous partons français, nous avons dix-huit cents écoles françaises ; ne nous abandonnez pas, car vous êtes notre garante. »

Les accords internationaux la Palestine. Mais la France conservait, en ce pays, la situation privilégiée qui lui valait son rôle de protectrice des chrétiens en Orient. Nos alliés russes avaient demandé que, dans l'administration intérieure de cette région, le rôle prépondérant de la France fut assuré.

Le JOURNAL OFFICIEL publie ce matin la loi ayant pour objet la création de nouvelles ressources fiscales.

CE QUE SONT LES NOUVELLES TAXES DÉFINITIVEMENT VOTÉES

Voici, résumés, les nouveaux efforts financiers demandés aux contribuables.

L'impôt global sur le revenu n'est pas applicable au contribuable dont le revenu ne dépasse pas 6.000 francs. S'il est marié, il bénéficie d'une réduction de 3.000 francs sur son revenu et d'une déduction de 2.000 francs par enfant mineur à sa charge :

— Peut-être que les accords comprenaient Mersina, Adana, Mossoul, une pointe dans le Kurdistan, précise l'ancien président du Conseil. Pourquoi, dans le Kurdistan, ce couloir qui a troublé vos souvenirs géographiques ? Pour maintenir le contact avec nos amis ottomans disaient : « Nous partons français, nous avons dix-huit cents écoles françaises ; ne nous abandonnez pas, car vous êtes notre garante. »

Les accords internationaux la Palestine. Mais la France conservait, en ce pays, la situation privilégiée qui lui valait son rôle de protectrice des chrétiens en Orient. Nos alliés russes avaient demandé que, dans l'administration intérieure de cette région, le rôle prépondérant de la France fut assuré.

Le JOURNAL OFFICIEL publie ce matin la loi ayant pour objet la création de nouvelles ressources fiscales.

CE QUE SONT LES NOUVELLES TAXES DÉFINITIVEMENT VOTÉES

Voici, résumés, les nouveaux efforts financiers demandés aux contribuables.

L'impôt global sur le revenu n'est pas applicable au contribuable dont le revenu ne dépasse pas 6.000 francs. S'il est marié, il bénéficie d'une réduction de 3.000 francs sur son revenu et d'une déduction de 2.000 francs par enfant mineur à sa charge :

— Peut-être que les accords comprenaient Mersina, Adana, Mossoul, une pointe dans le Kurdistan, précise l'ancien président du Conseil. Pourquoi, dans le Kurdistan, ce couloir qui a troublé vos souvenirs géographiques ? Pour maintenir le contact avec nos amis ottomans disaient : « Nous partons français, nous avons dix-huit cents écoles françaises ; ne nous abandonnez pas, car vous êtes notre garante. »

Les accords internationaux la Palestine. Mais la France conservait, en ce pays, la situation privilégiée qui lui valait son rôle de protectrice des chrétiens en Orient. Nos alli

HÉROS XII GAGNE LE PRIX DES DRAGS

Le cheval anglais Troytown est tombé au saut du brook et s'est brisé une jambe : il a fallu l'abattre.

La journée des Drags — sans drags — a été particulièrement brillante au point de vue élégances, sinon au point de vue sport.

Les drags, qui devaient déjà rares les années d'avant la guerre, ne sont plus qu'un souvenir, mais la journée des Drags existe toujours, et est même plus prospère que jamais. Elle vit sans drags, et peut-être même vivrait-elle sans course ou presque. Le public de cette journée, si brillant et si spécial, se préoccupera fort peu de la qualité du sport qu'en lui offre — la preuve en a été faite aujourd'hui — car jamais, à pareil poids, les courses n'ont été plus pauvres et la foule plus nombreuse. Le vrai spectacle n'est pas sur la piste; il est magnifique, mais il n'appartient pas d'insister. Je dois parler uniquement de courses, et la matière est, aujourd'hui, assez ingrate.

Le seul côté vraiment engageant du programme était la rencontre de Troytown et de Héros XII dans le prix des Drags, mais la course a tourné aussi mal que possible. Troytown a sauté encore un peu gros. Comme dimanche, il a abordé avec une certaine hésitation la rivière des tribunes, et au brook il s'est si mal reçu qu'il s'est brisé la jambe au-dessous du genou. Il a fallu l'abattre, naturellement. La perte d'un



TROYTOWN, qui s'est cassé une jambe, hier, au saut du brook, dans le prix des Drags. Le vainqueur du Grand Steeple de 1919 a dû être abattu dans la soirée.

Un bon cheval était vraiment attristante. Il n'avait que sept ans, ce qui est la prime jeunesse pour un steeple-chaser anglais, et l'avait devant lui une carrière exceptionnelle. Nos amis anglais jouent vraiment de malheur, cette année, avec les chevaux d'obstacles qu'ils nous envoyent : Pethyn et Trespasser boîteux, Troytown tue. C'est une déplorable série à la noire.

Le prix Sagan n'a réuni que King Frusquin, Patrocle, Bus et Qui y Pense. C'est peu, pour un prix de 35.000 francs. Si la Société des Steeple-Chases n'avait eu en vue que de nous donner une belle course, elle n'en aurait pas pu pour son argent. Mais le but est tout autre : il s'agit de donner à l'administration des Haras l'occasion de s'offrir un étalon dans les prix les plus doux : l'intention est louable, si l'objectif n'est pas toujours atteint. Il a paru à partir du tournoi du Passy, n'y avoir que King Frusquin et Bus en course, puis à la dernière haie, après quelque temps d'indécision. Bus a paru gagner tout seul, puis, sur le plat, Qui y Pense, qui avait paru ne plus compter, tant il était loin, est venu à grandes foulées finir à une encolure de Bus. Il aurait gagné une ou deux foulées plus loin.

A noter la victoire de Great Sister, qui bien que débutant sur les gros obstacles d'autour, a enlevé le prix du Défend devant Nectar III, Lone Pine et Ekwano. — PRUDOLIN.

La clôture de l'émission du Crédit National

Gest aujourd'hui 26 courant qu'à lieu la clôture de l'émission des Obligations du Crédit National, et cette opération, d'une importance qu'on n'ose pas envisager il y a quelques années seulement, s'achève dans le succès le plus complet. Malgré l'ébranlement causé par la baisse des cours de la plupart des valeurs cotées à la Bourse, malgré les besoins d'argent assez pressants à la fin du deuxième trimestre de l'année, les versements effectués en billets de Banque ont été très élevés. Il y a comme une sorte de victoire du bon sens national qui a très vite et très clairement compris les avantages de l'opération.

Pas leur sécurité en tous points comparable à celle de nos fonds d'Etat nationaux ; par leur intérêt, supérieur à 5 %/0 en tenant compte de la prime de remboursement et payé net d'impôt présent et futur, les Obligations du Crédit National, qui participent huit fois par an à des tirages de lots nombreux et importants (dont un lot d'un million de francs à chaque tirage), devaient conquérir l'embâcle la faveur du public. Ajoutons qu'aucune opération financière n'est, dans son objet, limitée aux régions libérées, plus utile à l'intérêt national.

L'OPINION

JOURNAL DE LA SEMAINE

Samedi 26 juin : SOMMAIRE

MARCEL NAST : Le Problème alsacien-lorrain.

— SALOMON REINACH : Les Prétendus verbaux des doyens de Sion. Ce qu'on dit.

— MAURICE COLRAT : Une Enquête sur la pénétration et l'actionnariat juif de Boulogne.

— LOUIS HAUER : Sur les Juifs de Boulogne.

— ANDRÉ BILLET : Athénée Club — MARIE-LOUISE PAILLERON : Faute ! devenir centenaire ?

— EUGÈNE MARSAN : Sur un coup de revolver.

— ANDRÉ LICHENBERGER : Lettre à un candidat académique. — PISTOR : Conférence du Comité Duplex. — JACQUES BOULANGER : Les Rats. — JEAN DE PERREIRE : La Jeune Peinture française. — CHARLES RIVET : L'Évolution russe. — FERNAND DE BRINON, ANDRÉ FAYOLLE : Pouilles de la semaine. — LOUIS HERBERT : La Bourse se ressent de la baisse des prix. — LES FAITS DE LA SEMAINE.

— ABONNEMENTS : France : Un an 40 fr. — Six mois 21 fr.

Etranger : Un an 45 fr. — Six mois 23 fr. — Le N° 1.

— 4, Rue Chauvesu-Lagarde, PARIS (8^e)

5 HEURES
DU MATIN

DERNIÈRE HEURE

5 HEURES
DU MATIN

EN ALLEMAGNE

M. LOEBE, SOCIALISTE MAJORITAIRE, PRÉSIDERA LE REICHSTAG

Il a été élu par 397 voix sur 420 votants. M. Dittmann, socialiste indépendant, le docteur Böll, député du centre, et M. Dietrich, nationaliste, sont élus vice-présidents.

BERLIN, 25 juin. — La séance du Reichstag s'est ouverte cet après-midi à 15 h. 30, devant une salle comble. Les ministres sont aussi parmi les députés.

On procède immédiatement à l'élection du président. L'opération, très longue, exige deux appels nominaux.

M. Loewe, socialiste majoritaire, est élu président du Reichstag par 397 voix sur 420 votants.

Le nouveau président prend immédiatement possession du fauteuil présidentiel.

Le Reichstag a été ensuite premier vice-président par 236 voix et 156 abstentions, M. Dittmann, socialiste indépendant. Cette élection donne lieu à une longue discussion sur l'ordre du jour. Le député Ledebour se plaint que certains députés en volonté aient rompu la convention conclue avant l'élection du bureau. Le docteur Böll, député du centre, est ensuite élu vice-président par 356 voix, et le national allemand Dietrich, troisième vice-président par 260 voix ; les indépendants se sont abstenus. Les secrétaires sont ensuite

élus pour les commissions d'ingénierie. Une proposition des indépendants de libérer les députés actuellement détenus en forte force est renvoyée à la commission d'ordre du jour, puis le Reichstag s'assurera lundi 11 heures. Une série de demandes d'interpellation est déposée par les indépendants.

Le ministre de la Reichswehr démissionnerait

BERLIN, 25 juin. — La Gazette de Voss annonce qu'à la suite des trois notes de l'Entente demandant la réduction de l'armée allemande à 100,000 hommes, M. Gessler, ministre de la Reichswehr, a offert ce matin sa démission au chancelier Fehrenbach. M. Gessler considérait comme extrêmement sérieuse la situation créée par la dernière note de l'Entente.

Suivant l'agence Wolff, cette nouvelle ne serait pas confirmée officiellement.

L'évacuation de la zone neutre par les Allemands

M. de Mayer, chargé d'affaires d'Allemagne à Paris, a remis, hier après-midi, au secrétariat général de la Conférence, une note du gouvernement allemand par laquelle il demande aux Alliés une prolongation au délai qui est accordé à l'Allemagne pour l'évacuation de la zone neutre, et déclare qu'il se trouve dans l'impossibilité d'évacuer cette zone pour le 10 juillet. Ces trois notes qui ont été remises, hier au chargé d'affaires d'Allemagne et qui ont trait : 1^{re} au désarmement de l'Allemagne ; 2^{re} à la législation militaire ; 3^{re} aux clauses plus générales.

LES ENTRETIENS DE LONDRES

LES NÉGOCIATIONS ENTRE M. KRASSINE ET L'ANGLETERRE

M. Krassine déclare que les Soviets seraient disposés à reconnaître les dettes contractées par l'ancien régime russe à l'égard des particuliers anglais.

LONDRES, 25 juin. — La séance du Reichstag s'est ouverte cet après-midi à 15 h. 30, devant une salle comble. Les ministres sont aussi parmi les députés.

Toute la difficulté consiste dans la question des dettes contractées par la Russie envers les particuliers avant la Révolution. Le gouvernement des soviets n'a pas encore fait connaître, d'une façon précise, ses intentions à ce sujet. Cependant, M. Krassine recevait aujourd'hui une délégation de commerçants anglais, a répondu que si le gouvernement russe était reconnu officiellement par les puissances, il est certain, qu'à son tour, il reconnaîtrait les dettes contractées par l'ancien régime. De toute façon, ce problème sera discuté dans la prochaine réunion du Conseil économique. En attendant, M. Krassine aura une conversation avec M. Lloyd George, auquel on croit qu'il a donné une réponse analogue à celle qu'il a donnée aux commerçants anglais.

Ces déclarations sont rapprochées d'une interview de M. Litvinoff à Copenhague. M. Litvinoff a déclaré que le gouvernement de Moscou n'a pas une grande confiance dans la sincérité des intentions de l'Angleterre. Moscou a consenti à l'envoi d'une délégation à Londres après avoir reçu de Copenhague l'assurance qu'il n'y aurait pas de négociations politiques. Mais, dès la première rencontre avec M. Krassine, les ministres britanniques souleveront la question de la Perse, de l'échange des prisonniers, des compensations pour les expatriations des propriétés particulières, c'est-à-dire des questions politiques qui ne concernent nullement les négociations particulières.

Le gouvernement de Moscou, a déclaré M. Litvinoff, ne s'oppose pas à la tractation de questions politiques dans les réunions de Londres, mais alors devra être examiné en entier tout le problème politique, et non seulement quelques points particuliers. Le gouvernement de Moscou serait donc prêt à examiner, dans une conférence générale, toutes les questions que M. Lloyd George a posées.

Les troubles en Irlande

Malgré une tendance à la conciliation, les Anglais lèvent de nouvelles troupes

LONDONDERRY, 25 juin (Officiel). — La situation, aujourd'hui, est bien meilleure, mais les affaires sont toujours arrêtées. On entend toujours des coups de feu isolés. Des bandes armées ont arrêté deux trains et une automobile transportant des sacs postaux. Les hommes composant ces bandes ont fouillé les sacs et en ont dispersé le contenu.

Ces derniers faits se sont passés à Ballyhaise, à Kilfree et à Louth.

LONDONDERRY, 25 juin. — Un comité de conciliation représentant toutes les classes de la population a été constitué aujourd'hui dans le but d'intervenir pour mettre fin aux combats.

Les évêques catholique et protestant en feront partie.

Les nouvelles recrues, précise-t-on, ne seront pas envoyées en Irlande.

Le correspondant ajoute :

« Le nombre des soldats en Irlande ne sera pas augmenté. Les mouvements de va-et-vient des troupes sont exécutés afin de relever les forces irlandaises. »

Le correspondant ajoute :

« Le nombre des soldats en Irlande ne sera pas augmenté. Les mouvements de va-et-vient des troupes sont exécutés afin de relever les forces irlandaises. »

Le correspondant ajoute :

« Le nombre des soldats en Irlande ne sera pas augmenté. Les mouvements de va-et-vient des troupes sont exécutés afin de relever les forces irlandaises. »

Le correspondant ajoute :

« Le nombre des soldats en Irlande ne sera pas augmenté. Les mouvements de va-et-vient des troupes sont exécutés afin de relever les forces irlandaises. »

Le correspondant ajoute :

« Le nombre des soldats en Irlande ne sera pas augmenté. Les mouvements de va-et-vient des troupes sont exécutés afin de relever les forces irlandaises. »

Le correspondant ajoute :

« Le nombre des soldats en Irlande ne sera pas augmenté. Les mouvements de va-et-vient des troupes sont exécutés afin de relever les forces irlandaises. »

Le correspondant ajoute :

« Le nombre des soldats en Irlande ne sera pas augmenté. Les mouvements de va-et-vient des troupes sont exécutés afin de relever les forces irlandaises. »

Le correspondant ajoute :

« Le nombre des soldats en Irlande ne sera pas augmenté. Les mouvements de va-et-vient des troupes sont exécutés afin de relever les forces irlandaises. »

Le correspondant ajoute :

« Le nombre des soldats en Irlande ne sera pas augmenté. Les mouvements de va-et-vient des troupes sont exécutés afin de relever les forces irlandaises. »

Le correspondant ajoute :

« Le nombre des soldats en Irlande ne sera pas augmenté. Les mouvements de va-et-vient des troupes sont exécutés afin de relever les forces irlandaises. »

Le correspondant ajoute :

« Le nombre des soldats en Irlande ne sera pas augmenté. Les mouvements de va-et-vient des troupes sont exécutés afin de relever les forces irlandaises. »

Le correspondant ajoute :

« Le nombre des soldats en Irlande ne sera pas augmenté. Les mouvements de va-et-vient des troupes sont exécutés afin de relever les forces irlandaises. »

Le correspondant ajoute :

« Le nombre des soldats en Irlande ne sera pas augmenté. Les mouvements de va-et-vient des troupes sont exécutés afin de relever les forces irlandaises. »

Le correspondant ajoute :

« Le nombre des soldats en Irlande ne sera pas augmenté. Les mouvements de va-et-vient des troupes sont exécutés afin de relever les forces irlandaises. »

Le correspondant ajoute :

« Le nombre des soldats en Irlande ne sera pas augmenté. Les mouvements de va-et-vient des troupes sont exécutés afin de relever les forces irlandaises. »

Le correspondant ajoute :

« Le nombre des soldats en Irlande ne sera pas augmenté. Les mouvements de va-et-vient des troupes sont exécutés afin de relever les forces irlandaises. »

Le correspondant ajoute :

« Le nombre des soldats en Irlande ne sera pas augmenté. Les mouvements de va-et-vient des troupes sont exécutés afin de relever les forces irlandaises. »

Le correspondant ajoute :

« Le nombre des soldats en Irlande ne sera pas augmenté. Les mouvements de va-et-vient des troupes sont exécutés afin de relever les forces irlandaises. »

Le correspondant ajoute :

« Le nombre des soldats en Irlande ne sera pas augmenté. Les mouvements de va-et-vient des troupes sont exécutés afin de relever les forces irlandaises. »

Le correspondant ajoute :

« Le nombre des soldats en Irlande ne sera pas augmenté. Les mouvements de va-et-vient des troupes sont exécutés afin de relever les forces irlandaises. »

Le correspondant ajoute :

« Le nombre des soldats en Irlande ne sera pas augmenté. Les mouvements de va-et-vient des troupes sont exécutés afin de relever les forces irlandaises. »

Le correspondant ajoute :

« Le nombre des soldats en Irlande ne sera pas augmenté.

